

DU DÉVELOPPEMENT CONTRADICTOIRE DU CAPITAL DANS LA PRODUCTION AGRICOLE¹

Ces Notes ont été inspirées par la réflexion critique qu'a suscité l'effort de restauration doctrinale quant à la dite "question agraire" conduit en 1954/1955 par la Gauche Communiste d'Italie², travail qu'elle mit un soin tout particulier à résumer et à codifier en 12 Thèses, opposées à autant de contre-thèses classiques.

La Thèse 8 concerne la question centrale du développement du mode de production capitaliste dans l'agriculture, de sa spécificité et de ses conséquences particulières en regard du développement du mode de production capitaliste dans l'industrie. Elle contient notamment l'affirmation suivante, ainsi formulée : "La composition organique du capital augmente sans cesse (niveau technologique élevé : des matières premières plus nombreuses étant transformées par un nombre sans cesse moindre d'ouvriers et d'heures de travail). Ce développement détermine - même à un taux égal de plus-value ou prélèvement identique de surtravail - la baisse générale du taux de profit, tandis que la croissance de la masse du capital provoque une énorme augmentation de volume du profit. Ce processus que le développement de la production rend inéluctable, est cependant bloqué dans l'agriculture, non seulement du fait du monopole privé de la terre, mais surtout du fait du nivellement mercantile du prix courant d'une même espèce de produits et par le rapport défavorable entre la population et la terre, la première ne cessant de croître et la seconde étant limitée" (extrait de la Thèse 8).

Au terme de cette proposition, il ressort donc que, dans l'agriculture, l'accroissement de la composition organique du capital est bloquée 1° "non seulement du fait du monopole privé de la terre", donc à cause de l'existence de la propriété foncière 2° "mais surtout du fait du nivellement mercantile du prix courant d'une même espèce de produits", donc du fait de la loi de la valeur, qui s'applique également aux produits agricoles 3° "et par le rapport défavorable entre la population et la terre, la première ne cessant de croître et la seconde étant limitée". Cependant, nous sommes fondés à dire qu'elle ne restitue finalement pas l'orthodoxe vision marxiste en la matière, car il ne peut manquer d'apparaître que cette Thèse de la Gauche - en sa formulation - génère un doute sur le comportement du capital dans la production agricole, qui serait, du point de vue de son mouvement dynamique et de ses résultats, différent de celui du capital investi dans la

¹ Ces « Notes » sont présentées ici telles qu'elles furent exposées de façon interne le 05.02.1999.

² Les vocables de « Gauche communiste d'Italie » et de « Thèses de la Gauche communiste d'Italie » pour désigner et individualiser effort et résultats des énergies révolutionnaires demeurées fidèles au Communisme et animant l'expression du Parti Communiste Historique de 1945 à 1966 sous les formes successives des anachroniques « Parti Communiste Internationaliste » puis « International » ont depuis subi la critique, et ne doivent plus ni ne peuvent plus être employés. Pour saisir les tenants et aboutissants de ce qui est, en soi, et pour qui sait sonder la profondeur des affirmations, un des résultats les plus marquants, quant à l'histoire du Parti Communiste Historique, du travail récent du Groupe Communiste Mondial, l'on se reportera en particulier au « Dialogue avec les vivants » du n° 11 de la Revue. (Note de Juin 2004).

production industrielle : autrement dit, les contradictions immanentes au capital seraient ici inopérantes, et, notamment, on n'y verrait pas se manifester la tendance historique du taux de profit à la baisse, non plus que les manifestations classiques de la surproduction. Affirmer qu'accumulation, concentration, accroissement de la composition organique ne sont pas l'apanage du seul capital à l'œuvre dans l'industrie, mais du capital en tant que capital, c'est réfuter de telles conclusions, et poser les prémises d'une appréciation judicieuse et conforme à leur réalité et à leur devenir du degré de développement du capital dans les campagnes, comme de la situation du prolétariat occupé dans la production brute.

1° Par rapport au développement du mode de production capitaliste dans l'industrie, le développement du mode de production capitaliste accuse, dans l'agriculture, un retard. Le développement relatif de la productivité du travail dans l'agriculture par rapport à l'industrie est une donnée historique qui exprime une différence dans la composition organique du capital agricole et non agricole. Différence qui, d'une part, constitue la condition nécessaire mais non suffisante de l'existence de la rente absolue, et qui, d'autre part peut être partiellement compensée et même disparaître entièrement (entraînant la disparition de la rente absolue) avec les progrès du développement de l'agriculture capitaliste.

1°2 La rente absolue - c'est-à-dire une rente qui ne soit pas due à la différence de fertilité des terrains (rente différentielle I) ou aux investissements successifs de capitaux sur le même terrain (rente différentielle II) - résulte de l'excédent de valeur du produit agricole sur son prix de production.

1°3 La valeur d'un produit ne saurait excéder son prix de production que si le capital producteur investi dans telle sphère de production est d'une composition organique inférieure à celle du capital social moyen - donc si le pourcentage de capital variable y est plus grand et le pourcentage de capital constant moins élevé, de sorte que, pour ce capital, la force productive du travail est moindre, tandis que la plus-value produite est supérieure en regard de celle d'un capital de même grandeur mais de composition organique moyenne : tel est effectivement le cas du capital employé dans la sphère agricole qui rend, en conséquence, un taux de profit supérieur au taux général de profit moyen.

2° Le seul fait que la valeur des produits agricoles excède leur prix de production et que la composition organique du capital soit, dans la production agricole, inférieure à celle du capital social moyen, ne suffit cependant pas à expliquer l'existence de la rente absolue, même s'il en est une condition expresse.

2°1 D'autres sphères ou branches d'investissement du capital peuvent présenter les mêmes caractéristiques, sans pour autant que ne s'en dégage un surprofit, c'est-à-dire un profit en sus du profit moyen, se fixant sous une forme particulière : alors, les capitaux participent librement à la péréquation des divers taux de profit en un taux général de profit, à l'établissement d'un taux moyen de profit, mouvement dans et par lequel la concurrence répartit la plus-value excédentaire entre toutes les branches de production, ramenant ainsi la valeur des marchandises à leur prix de production, c'est-à-dire à leur coût de production plus le profit moyen.

2°2 Pour qu'existe la rente absolue, il faut donc, de toute nécessité, une seconde condition : l'existence du monopole de la propriété foncière, qui entrave la péréquation des divers taux de profit, et permet que la plus-value excédentaire soit conservée et fixée dans la sphère de production agricole, et captée par le propriétaire foncier, au lieu

d'être répartie sur l'ensemble des sphères d'exercice du capital social total, et appropriée par la classe capitaliste. La propriété foncière rencontre donc dans le développement relatif du capital dans la sphère agricole la raison de son effet économique : c'est sur cette base, et cette base seule, qu'elle est à même de créer la rente absolue. Développement relatif du capital et propriété foncière, telles sont donc les déterminations conjointes de l'existence de la rente absolue.

3° Dès lors il apparaît, à l'évidence, que le propriétaire foncier a tout intérêt à freiner le développement du mode de production capitaliste dans la production brute, c'est-à-dire à maintenir cette différence dans la composition organique du capital agricole par rapport au capital industriel, qui est précisément à la source de la rente absolue, donc à l'origine de la mise en valeur de la propriété foncière dans les conditions générales de la production capitaliste.

3°1 Mais de ce que la propriété foncière soit une barrière au libre investissement du capital dans la production agricole, on ne saurait déduire qu'elle l'interdit, pas plus que l'on ne saurait déduire que la propriété foncière contraint le capital agricole à la stagnation en bloquant l'accroissement de sa composition organique, du fait qu'elle est une entrave au développement du capital agricole et à la rationalisation de l'agriculture.

3°2 La propriété foncière exerce il est vrai une action limitative absolue, dans la mesure où l'accès à la terre, pour le capitaliste, est soumis au paiement d'un tribut, en quoi réside la rente absolue, tandis que si la propriété foncière n'existait pas, le capitaliste pourrait faire fructifier son capital sans autres considérations que le moment où les conditions générales du marché lui permettraient de retirer le profit moyen de son exploitation. Mais cette action limitative absolue ne saurait se confondre avec l'interdiction de la pénétration du capital dans les campagnes, pour autant que, dans les conditions générales de la production capitaliste, la propriété foncière ne peut être mise en valeur que par la médiation du capital : la propriété foncière ne rapporte rien si elle n'est pas affermée, elle n'a pas de valeur au sens économique si la terre n'est pas un champ d'exercice du capital. Cette action limitative absolue se résume à ceci : la propriété foncière diffère l'accession du capital à la terre, jusqu'à ce que les conditions économiques générales de sa propre mise en valeur soient réunies.

4° L'existence du monopole de la propriété foncière soumet donc à conditions la pénétration du capital dans les campagnes, freine son accumulation, entrave son développement : mais rien n'autorise encore à déduire qu'elle bloque un tel procès en contraignant, de façon absolue, le capital à ne pas progresser.

4°1 Cette conception est d'autant moins recevable que l'on considère les effets et conséquences de l'existence de la propriété foncière sur des terrains déjà affermés, exploités et cultivés sur un mode capitaliste, donc en regard de la rente non plus absolue mais différentielle, essentiellement sous la forme II qui résulte de l'investissement successif de masses de capitaux de productivité différente sur un même terrain.

4°2 En effet, dès que le champ est donné à ferme, l'action limitative absolue de la propriété foncière s'évanouit, elle ne peut plus limiter l'accumulation, l'accroissement et la concentration du capital : pendant la durée du bail, l'obstacle à l'investissement du capital que représente l'existence de la propriété foncière est levé, même si elle continue à agir cependant encore comme une entrave relative au développement du capital, puisque à échéance du bail, le capital incorporé au sol revient au propriétaire foncier (d'où une augmentation ultérieure de la rente). Le capitaliste n'engagera du capital pour améliorer le rendement productif de la terre - capital fixe incorporé au sol, irrigation, fertilisants, etc... -, qu'à la condition où le temps du bail soit assez long pour

qu'il puisse amortir son investissement, récupérer la valeur du capital fixe et s'emparer des surprofits générés par cette accumulation de capital, but de toute l'opération (d'où la lutte entre capitalistes et propriétaires fonciers au sujet de la durée du bail).

4°3 Dans le cas contraire, si le capitaliste n'est pas assuré de tels résultats, il différera l'investissement supplémentaire de capital : là réside aussi, certes, du fait de l'existence de la propriété foncière, une des causes du développement relatif du mode de production capitaliste dans la production brute en regard de l'industrie de transformation. Cependant, là non plus, il ne saurait résulter d'un tel état de fait, que le mouvement de l'accumulation, de l'accroissement et de la concentration du capital soit, historiquement et de façon absolue, bloqué dans la sphère agricole : une telle proposition tendant finalement, quant à la résistance qu'oppose la propriété foncière à la pénétration et au développement du capital dans les campagnes, à faire d'un moment le tout, et d'un effet relatif une conséquence absolue.

5° L'affirmation selon laquelle l'accroissement de la composition organique du capital est bloquée dans l'agriculture surtout du fait du nivellement mercantile des prix courants d'une même espèce de produits - donc, quant au fond, du fait de la loi de la valeur - n'est également ni théoriquement, ni historiquement correcte.

5°1 Pour l'examiner dans toute sa pureté, il faut considérer le cas où la propriété foncière est éliminée, et avec elle son effet économique, hypothèse d'ailleurs parfaitement compatible avec le maintien du mode de production capitaliste : quand la terre est nationalisée en régime bourgeois, disparaît la propriété privée du sol et avec elle la rente absolue (la conséquence en étant un abaissement - équivalent au montant de cette rente - des prix des produits agricoles). Ici, le mode de production capitaliste trouve les conditions optimum de son propre développement, libéré de toutes entraves extérieures (d'où la négation, à laquelle en arrive en théorie le capitaliste, de la nécessité de l'existence de la propriété foncière).

5°2 Dans ce cas, seule la rente différentielle subsiste, et c'est l'État qui, en tant qu'agent économique de la classe capitaliste, la perçoit. Le mode de production capitaliste étant toujours opérant, demeure par conséquent toujours valide la loi capitaliste selon laquelle, si, dans l'industrie, le prix de production régulateur du marché se forme sur la base des conditions de production moyennes, dans l'agriculture, il se forme sur la base des conditions de production sur le plus mauvais terrain.

5°3 En système de production capitaliste, et de façon générale lorsque la production repose sur l'échange de marchandises entre individus, le caractère social de la valeur s'impose au travers de l'identité du prix de marché des marchandises de même espèce. Et tandis que, d'une part, les prix des produits agricoles sont en conséquence relativement plus élevés que ceux des produits manufacturés (et ce, donc, même abstraction faite du renchérissement dû à la propriété foncière et à la rente absolue), d'autre part, tous les produits agricoles d'une même espèce sont vendus au prix du plus cher : c'est sous cette forme que s'exprime et se réalise la loi de la valeur, la loi des échanges entre équivalents, quand elle régit la production brute.

5°4 Le surprofit qui en découle pour les capitalistes qui travaillent dans des conditions meilleures - la rente différentielle - se fixe parce qu'il est fondé sur la base solide et ferme que sont les différents degrés de fertilité des diverses catégories de sols, mais il résulte du caractère capitaliste de la production, et non de l'existence de la propriété foncière qui, elle, ne fait que convertir ce surprofit en rente, le soustrait à l'appétit du capitaliste pour mieux engraisser le propriétaire foncier : tant que subsiste le mode de production capitaliste, de tels surprofits - une telle rente - ne sauraient être abolis.

5°5 Prétendre, en conséquence, que le nivellement mercantile du prix courant d'une même espèce de produit, qui traduit la pleine effectivité de la loi de la valeur, soit à l'origine d'un blocage dans l'accroissement de la composition organique du capital agricole et qu'il soit un obstacle à son développement signifie ni plus ni moins, si en dernière analyse l'on réduit cette proposition sibylline à son contenu réel, que la loi de la valeur et sa réalisation contreviennent au développement du capital dans une sphère particulière de la production sociale : surprenante conclusion et erreur manifeste ! En effet, même si la composition organique du capital dans la sphère agricole était égale, voire supérieure, à celle de l'industrie et du capital social moyen, même si le retard que son développement enregistre historiquement était entièrement comblé (ce qui nécessiterait que le capital soit parvenu à surmonter les conditions défavorables à son exercice dans le domaine agricole qui ne dépendent pas de l'existence du monopole de la propriété privée du sol : aléas climatiques, longueur de la période productive, temps de rotation plus long que dans l'industrie...), même dans cette hypothèse, la loi du plus mauvais terrain - parce qu'elle est loi purement capitaliste et mercantile - trouverait encore à s'appliquer, avec ses conséquences funestes sur la faim humaine. Le capital agricole, débarrassé de la propriété foncière et de sa résistance, est alors face à lui-même, c'est-à-dire face à ses contradictions propres en tant que capital, qui ne le différencient pas du capital non-agricole.

6° Affirmer qu'il n'y a pas d'opposition absolue - ni "externe", ni "interne" - à l'accumulation et à la concentration du capital dans la production agricole, n'infirme en aucune façon la thèse classique centrale selon laquelle le mode de production capitaliste s'oppose à une agriculture rationnelle, ou que l'agriculture rationnelle est incompatible avec le système capitaliste ³. Là réside l'essentiel : non dans les résistances dressées par

³ Comme toujours en matière de critique, on aura soin de distinguer entre la Thèse et ses formulations successives, car si la Thèse est intangible et irrévocable parce que déduite de la sûre connaissance du But, l'élaboration d'une formulation théorique qui soit débarrassée de toute ambiguïté et dont la forme et la densité de l'énoncé soient appropriées au contenu exprimé demeure une exigence permanente et prioritaire. Tel est le sens de l'invariance dialectique.

Dans ce cas, la Thèse classique est celle-ci : dans la sphère agricole en particulier, où sont produits les moyens de subsistance, comme dans la production en général, la production fondée sur le capital, orientée vers le profit, interdit la satisfaction des besoins vitaux et sociaux - d'où sa condamnation à mort historique. Dans le Livre III du « Capital », les formulations ne sont pourtant pas toujours expressément hissées à la hauteur de la Thèse. Ainsi, dans le tome 1 (page 138, Ed. Soc.), où l'on trouve cette formulation lapidaire, reprise ici, le mode de production capitaliste « s'oppose à une agriculture rationnelle », « l'agriculture rationnelle est incompatible » avec le mode de production capitaliste. Elle est, en dernière analyse, si l'on s'élève à l'intelligence de la démonstration du « Capital » lui-même, incorrecte, et heurte d'ailleurs d'autres formulations qui ne souffrent pas la critique, comme par exemple celle-ci, extraite du tome 3 (p.10, Ed. Soc) « La rationalisation de l'agriculture, qui seule rend possible son exploitation sociale et le fait d'avoir ramené à l'absurde la propriété foncière : tels sont les deux grands mérites du mode capitaliste de production ». En effet, la première élargit au capital en tant que tel une des conséquences bien réelle de l'existence du monopole de la propriété foncière, dont on explique par ailleurs, et dont on est parfaitement fondé à écrire, qu'elle est une entrave à la « rationalisation de l'agriculture », c'est-à-dire précisément à l'exploitation capitaliste du sol (d'où le caractère superflu et néfaste, à tel niveau de développement capitaliste, de la propriété foncière, même du point de vue capitaliste). La seconde ne laisse a contrario aucun doute sur le sujet : le mode de production capitaliste se distingue (aussi) des modes de production antérieurs justement en ce qu'il rationalise les procès de travail et de production, avec une planification et un contrôle (dans une certaine mesure) de la production, et aussi, notamment, grâce à l'utilisation massive de la science, et c'est vrai également de la production des moyens de subsistance, avec cette « application scientifique consciente de l'agronomie » à l'agriculture sur laquelle on insiste. Il n'est pas d'ailleurs jusqu'à la famine et jusqu'à la mort par inanition de centaines et de centaines de millions de personnes qui ne soient savamment orchestrées, planifiées - rationalisées - par le capital, ses « institutions spécialisées », comme l'abjecte « Organisation pour l'alimentation et l'agriculture » (F.A.O) succursale de l'O.N.U, n'ayant pas d'autres raisons d'être. Il faut donc laisser sans hésitations le « rationalisme » et la « Raison » à la bourgeoisie et au capital, avec lesquels ils ont historiquement triomphé de la « Foi » et de « l'obscurantisme », et réaffirmer avec une énergie farouche que la « rationalisation » de la production n'est pas l'affaire du Communisme.

la propriété foncière au développement du capital dans la sphère de production brute, mais dans les lois et contradictions immanentes au capital en tant que tel qui interdisent l'utilisation planifiée, consciente et rationnelle de toutes les ressources de la nature et des forces du travail humain. La production capitaliste - c'est d'autant plus criant que l'on y entend les appels lancinants des ventres vides, mais vrai dans tous les domaines - n'est en aucune façon orientée vers la satisfaction des besoins humains, mais toute tendue vers le profit. C'est pourquoi, paradoxe apparent, la sous-consommation de populations entières du globe n'est pas la conséquence d'une sous-production de denrées alimentaires, mais bien de la surproduction qui, dans le domaine agraire comme dans tous les champs d'exercice du capital, n'est pas absolue mais relative, c'est-à-dire uniquement rapportée aux impératifs capitalistes de valorisation maximum de la valeur avancée, qui devront périr violemment pour que vive, enfin et sans faim, l'Humanité.

Février
1999

Dans le Communisme, qui se présentera d'abord comme une Dictature sur la consommation, salvatrice œuvre de désintoxication des sujets du capital, la satisfaction des besoins humains devient tout à la fois la présupposition et le but de la production, non pas seulement parce que les « producteurs » développent leur « activité consciente selon un Plan commun » (Marx) qui tienne « compte de l'ensemble des conditions d'existence permanentes des générations humaines qui se succèdent » (Marx), mais surtout parce que le premier besoin humain est de produire et donc d'offrir, dans une Société où produire, vivre et jouir sont un seul et même acte qui trouve sa satisfaction en lui-même, car à l'échelle de l'Homme Social se réalise historiquement la synthèse dialectique travail - besoin. (note de Juin 2004)